



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2010.1339**

Séance publique du

16 décembre 2010

Présidence de Monsieur Jean CHORRO,
Adjoint au Maire

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20101216-13293- DE-1-1_0
Date de signature : 17/12/10
Date de réception : vendredi 17 décembre 2010
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**OBJET : PROJET DU NOUVEL ESPACE APAISE DU CENTRE VILLE - PRÉSENTATION DES
OBJECTIFS POURSUIVIS ET DÉFINITION DES MODALITÉS DE LA CONCERTATION**

Le 16/12/10 à , le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le Vendredi 10 Décembre 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliott BRAMI, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Jacques AGOPIAN à M. Alexandre MEDVEDOWSKY, M. Lucien AMBROGIANI à Mme Fleur SKRIVAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Chantal DAVENNE, Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Danielle SANTAMARIA, M. François-Xavier DE PERETTI à Mme Brigitte DEVESA, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Fatima DRAOUZIA, M. Robert FOUQUET à M. Eric CHEVALIER, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, Mme Sophie JOISSAINS à M. Francis TAULAN, Mme Maryse JOISSAINS MASINI à M. Jean CHORRO, M. Christian LOUIT à M. Gérard GERACI, Mme Reine MERGER à M. Alexandre GALLESE, M. Jean-Marc PERRIN à Mme Christine BERNARD, Mme Catherine RIVET-JOLIN à M. Stéphane PAOLI

Excusés sans pouvoir :

M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Henri MATAS, M. Jules SUSINI

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Stéphane PAOLI donne lecture du rapport ci-joint.



06.03

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services Techniques
Département Infrastructures
Direction Circulation et Stationnement

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 16/12/10

RAPPORTEUR : M. Stéphane PAOLI

CO-RAPPORTEUR(S) : M. Jean-Christophe GROSSI

Politique Publique : AMELIORATION DE LA CIRCULATION ET DE LA MOBILITE
URBAINE

OBJET : PROJET DU NOUVEL ESPACE APAISE DU CENTRE VILLE - PRÉSENTATION
DES OBJECTIFS POURSUIVIS ET DÉFINITION DES MODALITÉS DE LA CONCERTATION -
Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Depuis 2001, la Ville, la Communauté du Pays d'AIX et la SEMEPA ont mené des actions significatives prenant en compte la problématique des déplacements urbains :

- construction de nouveaux parkings
- création de parcs relais avec navettes
- réalisation de la voie bus en site propre
- aménagements cyclables

Aujourd'hui, le nouvel espace apaisé du Centre Ville s'inscrit dans la poursuite de cette démarche. Il vise à régler les livraisons sans nuire à l'activité économique de la Cité, à lutter contre le stationnement anarchique et à désencombrer le Centre Ville des flux de circulation de transit.

A cet effet, l'opération d'aménagement envisagée, ci-dessus dénommée « Pacification du Centre Ville » vise les objectifs suivants :

- La rationalisation et l'apaisement de la circulation
- L'amélioration du cadre de vie du centre ville
- La sécurisation des espaces publics rendus aux modes actifs
- La proposition d'alternatives modales

Il est proposé de poursuivre ces objectifs en tenant compte également de la modification du plan de circulation de la Rue des Etuves et Rue des Guerriers

Les éléments ci-dessus exposés montrent que cette opération d'aménagement remplit les caractéristiques d'une opération soumise à une concertation préalable avec la population prévue aux articles L300-1 et suivants du code de l'urbanisme dont il convient de définir les modalités.

En effet, outre une prise de conscience des résidents, des commerçants, des artisans et de tout un chacun, ces objectifs ne peuvent être atteints sans un changement de comportement et d'aménagement, de régulation des accès et une réorganisation de l'espace.

Une véritable réglementation devrait être mise en place afin de gérer les livraisons en tenant compte de l'enjeu économique que représentent les commerçants et les artisans du Centre Ville.

De plus, la réglementation des horaires de livraison va être harmonisée entre le Centre Ville et le boulevard périphérique, et sera appliquée de manière drastique.

Enfin, un certain nombre de modifications devraient être réalisées afin de canaliser les sens de circulation par secteur :

- 2011 : Rue des Cordeliers
- 2012 : Rue Jaubert
Rue Jacques de Laroque
Rue Mignet
- 2013 : Rue d'Italie
Place Forbin

L'objectif étant de dissuader le trafic de transit en Centre Ville : un peu moins de la moitié de véhicules circulant à l'intérieur des boulevards périphériques ne font que transiter sans arrêter.

Le report de trafic parasite du Centre Ville sur les boulevards périphériques va conditionner des actions afin d'endiguer le stationnement anarchique.

Il est donc proposé d'organiser la concertation de la façon suivante :

Trois réunions publiques de présentation du projet global se sont tenues à l'Hôtel de Ville : les 18 juin 2010, 23 juillet 2010 et 27 novembre 2010.

Ces réunions ont permis d'exposer les scénarios des plans de circulation étudiés et les propositions d'aménagements du quartier en découlant. Elles furent l'occasion de recueillir les doléances des riverains et personnes concernées et de faire évoluer notablement le projet jusqu'à la version qu'il est aujourd'hui proposé de mettre à disposition du public sous la forme d'un dossier complet, afin de recueillir par écrit ses observations.

Echéancier de mise en œuvre :

Décembre 2010 : adoption de la présente délibération approuvant les modalités d'organisation de la concertation et mise à disposition du public à l'Hôtel de Ville d'un dossier complet de présentation des propositions d'aménagements et d'un registre de recueil des observations pour une durée de 2 mois (annonce du dispositif par voie de presse, affichage en mairie annexe et site internet de la ville).

Février 2011 : Clôture du registre de recueil des doléances, rédaction du bilan du processus de concertation.

Mars/avril 2011 : Présentation du bilan de la concertation en Conseil Municipal donnant lieu à une nouvelle délibération. Le dossier définitif du projet sera alors arrêté et tenu à la disposition du public.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.300-1 et R300-1 et suivants,

DECIDE d'organiser une concertation selon les modalités suivantes :

Mise à disposition du public d'un dossier présentant l'opération et d'un registre pour le recueil d'observations pour une durée d'un mois.

DIT que la présente délibération fera l'objet des transmissions prévues à l'article L.123-6 du Code de l'Urbanisme et des mesures de publicités et d'informations édictées par l'article R.123-25 du même code.

**2010.1339 - PROJET DU NOUVEL ESPACE APAISE DU CENTRE VILLE -
PRÉSENTATION DES OBJECTIFS POURSUIVIS ET DÉFINITION DES MODALITÉS DE
LA CONCERTATION**

Présents et représentés	: 52
Présents	: 38
Abstentions	: 13
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 39
Pour	: 39
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Brigitte DEVESA, Mme Michelle EINAUDI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Fleur SKRIVAN, Mme Marie José VALETA

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Jean CHORRO, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : Vendredi 17 Décembre 2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**